



COMMUNIQUE DE PRESSE

Wiesbaden, le 8 juin 2009

Pour 2009, la Fédération européenne du négoce du bois FEBO détecte les premiers signes d'une stabilisation sur un marché difficile

L'assemblée générale 2009 de la FEBO a eu lieu le 13 mai à Cologne sous présidence allemande. Dans son discours d'accueil, le nouveau président Franz-Josef Kall, d'Aix-la-Chapelle, a remercié son prédécesseur Géraud Spire de Charleville-Mezières pour son engagement au sein de la FEBO. Sous son égide, la FEBO a su se faire reconnaître comme représentant des intérêts du négoce du bois européen auprès des institutions européennes et auprès d'autres fédérations européennes. Au cours de sa présidence, il s'est préoccupé de sujets essentiels pour le négoce comme la logistique et les conditions de paiement et de livraison afin de les mettre à l'ordre du jour de la FEBO. C'est également grâce à lui qu'ont été renoués les contacts entre les fédérations européennes des négociants et des importateurs de bois.

L'assemblée générale a débattu de la situation des marchés du bois en Europe. Au cours du 1^{er} trimestre 2009, on enregistre un net recul dans les divers pays. Ainsi la Suisse signale une baisse des ventes d'un pourcentage à deux chiffres. La France également enregistre une baisse des ventes de 15%. Les délégués français rapportent aussi une forte chute des prix, surtout pour les produits dérivés du bois. Cette année, dans le cadre de sa politique climatique, le gouvernement français a prévu un programme de soutien avec une enveloppe de 100 millions d'euros destiné à renforcer l'utilisation du bois. En Finlande et au Royaume Uni également l'évolution négative des ventes s'est poursuivie. Au printemps, l'activité de l'industrie du bâtiment n'a pas redémarré. La réduction de la TVA n'a pas eu l'effet escompté sur la consommation. Mais on pense que le creux de la vague est atteint. Les prix commencent à se stabiliser, on remonte les stocks et on détecte un frémissement de l'activité économique. Au Danemark, la situation est similaire à celle des autres pays. Dans ce pays aussi, on espère que le négoce du bois pourra profiter des mesures conjoncturelles prises par le gouvernement pour la relance de l'économie. En Autriche également, les pronostics pour 2009 sont négatifs. Dans ce pays, la baisse des ventes risque d'atteindre un pourcentage à deux chiffres. Pour le moment, la consommation est encore à peu près satisfaisante mais le problème est la chute de la production industrielle. La construction de bâtiments neufs régresse, le secteur de la rénovation et de l'aménagement intérieur vont mieux. En Allemagne, le niveau de la construction de bâtiments neufs est tout aussi bas, la rénovation et l'aménagement intérieur sont pour le moment toujours d'un niveau satisfaisant. Mais dans l'ensemble, malgré la situation actuelle, les opérateurs du marché n'ont pas une vue pessimiste de l'avenir.

Andreas von Möller, président de la fédération européenne des importateurs de résineux (UCBR), invité par la FEBO, est confiant et s'attend à une reprise des activités, car les stocks sont vides et la demande reprendra.

Franz-Josef Kall a résumé l'état actuel de la réglementation européenne sur les importations de bois et les activités de la FEBO à Bruxelles. En avril, le Parlement européen a suivi en première lecture la proposition de sa commission environnement ; le règlement adopté comporte donc des dispositions nettement plus contraignantes que le projet de la Commission européenne du 17 octobre 2008.



- 2 -

Bien avant le vote du Parlement, la Fédération européenne du négoce du bois (FEBO) s'était adressée aux députés européens, par courrier individuel, pour leur faire part de son soutien au projet initial de la Commission européenne et de son refus des modifications proposées par la commission environnement. Pour ne citer qu'un exemple des contraintes supplémentaires imposées par les amendements de la commission parlementaire, nous évoquons l'exigence de la preuve de la légalité pour mettre une marchandise sur le marché en Europe. Cette preuve est difficile à obtenir dans les pays qui n'ont pas encore conclu un accord VPA avec l'Union européenne. De tels accords VPA existent pour le moment uniquement avec le Ghana et la République populaire Congo (Brazzaville). Un autre exemple est l'obligation de marquage de tous les produits de bois. Ces mesures entraînent des charges administratives et des frais pour le commerce sans aucun rapport avec le résultat recherché.

La prochaine étape législative sera la décision prise par le Conseil de ministres européen qui tombera au plus tôt à l'automne. Si le Conseil adopte la version actuelle, le règlement entrera tout de suite en vigueur dans les pays membres. Entre-temps, la FEBO s'est adressée aux représentations diplomatiques des pays exportateurs de bois pour les informer du nouveau projet de loi de l'Union européenne et pour obtenir leur soutien à un règlement plus modéré et plus praticable au niveau du travail quotidien du négoce.

Mikko Viljakainen, de la Finnish Forest Industries Federation, a présenté une nouvelle étude qui démontre que, en tant que matériau de construction, le bois possède un bilan énergétique nettement meilleur et plus efficace par rapport à d'autres matériaux de construction comme l'acier, la pierre et le plâtre et qu'il contribue donc plus fortement à la réduction des émissions de CO₂. L'assemblée générale avait également invité Marnix van Hoe, le secrétaire général de la Fédération européenne du négoce des matériaux de construction (UFEMAT), qui est intervenu pour parler du développement durable en matière de logistique.

Contact presse:

Fédération européenne du négoce du bois (FEBO)
Lutgart Behets-Oschmann
Rostocker Straße 16

D- 65191 Wiesbaden

Tel. 0049 611 50 69 19
Fax. 0049 611 50 69 69

www.febo.org
febo@gdholz.de